



APPEL À PROJETS EGALITE ET DIVERSITE HES-SO 2017 DANS LE CADRE DU PLAN D' ACTIONS 2017-2020

Soutenir et développer l'égalité des chances et la diversité à la HES-SO

La HES-SO lance un appel à projets Egalité et Diversité dans le cadre de son plan d'actions 2017-2020 issu du PGB 7 *Egalité des chances et développement des hautes écoles* de swissuniversities.

Le Rectorat soutient et encourage tout particulièrement les deux axes suivants :

- l'intégration des défis liés au genre et à la diversité dans l'enseignement et la recherche ;
- l'amélioration des perspectives de carrières des femmes et la mise à profit optimale de la relève potentielle.

/ Spécification des axes d'intervention

Une enquête en ligne du bureau d'études indépendant Evaluanda auprès de tout le personnel HES-SO a permis de fixer des priorités dans les deux axes précités. Les projets devront se situer dans les domaines suivants :

1. Intégration des défis liés au genre et à la diversité dans l'enseignement et la recherche

Cet axe concerne les projets développant des dispositifs intégrant la perspective genre dans l'enseignement et la recherche appliquée en s'appuyant par exemple sur l'interdisciplinarité :

- a. La **formation** sur ce qu'implique concrètement l'intégration du genre et de la diversité dans les missions ;
- b. **l'évolution du contenu et du déroulement des cours** vers l'intégration d'une perspective genre,
- c. la valorisation et le développement de **l'innovation genrée** (*Gendered Innovation*),
- d. l'intégration de la perspective genre et diversité dans **l'évaluation des projets de recherche**¹.

2. Amélioration des perspectives de carrières des femmes et la mise à profit optimale de la relève potentielle

Cet axe concerne les projets relatifs à :

- a. la **sensibilisation** des cadres, professeur-e-s et personnes assumant des responsabilités RH, par exemple : changer les méthodes de sensibilisation et les formats des formations pour atteindre des publics nouveaux, qui ne sont précisément pas déjà sensibilisés (i.e. donner accès à l'expérience de la discrimination plutôt qu'au

¹ À ce sujet, il est important que les projets soumis respectent la définition de « l'intégration » de cette perspective telle que nous l'avons établie, en la différenciant de mesures apparentées aux études genre. Pour plus d'information, voire la page <https://www.hes-so.ch/fr/appel-egalite.html> sur notre site, ainsi que le document « Précisions sur les concepts de l'appel à projet 2017-2019 » joint à l'annonce de l'appel à projets.

discours sur celle-ci) et la **valorisation** des aides et des soutiens proposés par les services Egalité et diversité des hautes écoles auprès du personnel.

- b. la mise en place de mesures pour la **relève académique féminine**, par exemple : anticiper et dépasser les contraintes liées à la parentalité dans les plans de carrière et les politiques des ressources humaines,
- c. la mise en œuvre de mesures d'égalité dans les **processus de Ressources Humaines** (recrutement, formation, salaires, etc.),
- d. le développement de la **conciliation entre vie privée et vie professionnelle** ou estudiantine.

II/ Public cible

Cet appel est adressé à l'ensemble du personnel et des étudiant-e-s de la HES-SO (pour ces derniers sous réserve qu'un membre du personnel se porte garant pour son institution). Les projets soutenus seront ceux qui sauront proposer des actions concrètes réunissant idéalement différentes hautes écoles et domaines ou permettant d'être appliqués dans plusieurs d'entre elles/eux. Sont exclus les projets de recherche portant exclusivement sur le genre et sont privilégiés les projets qui offriront une vision intégrée de l'égalité ou de la diversité à la HES-SO. Par vision intégrée, il faut entendre la production d'applications pratiques par le projet, qui tiennent compte des spécificités concrètes des contextes de la HES-SO.

III/ Financement pour ce call

Le montant du budget des projets doit tenir compte des règles imposées par swissuniversities, qui exige des contreparties financières en nature (ci-après *virtual money*) et en liquide (ci-après *real money*) de manière spécifique².

Par projet, la répartition des financements est proportionnellement la suivante :

- swissuniversities : contribution de 50% du budget du projet en argent liquide (*real money*)
- HES-SO : contribution de 25% du budget en argent liquide (*real money*)
 - 15% de la part de la ou des hautes écoles porteuse-s du projet
 - 10% de la part du Rectorat de la HES-SO
- Haute(s) école(s) porteuse(s) du projet : contribution de 25% du budget du projet en nature (*virtual money*)

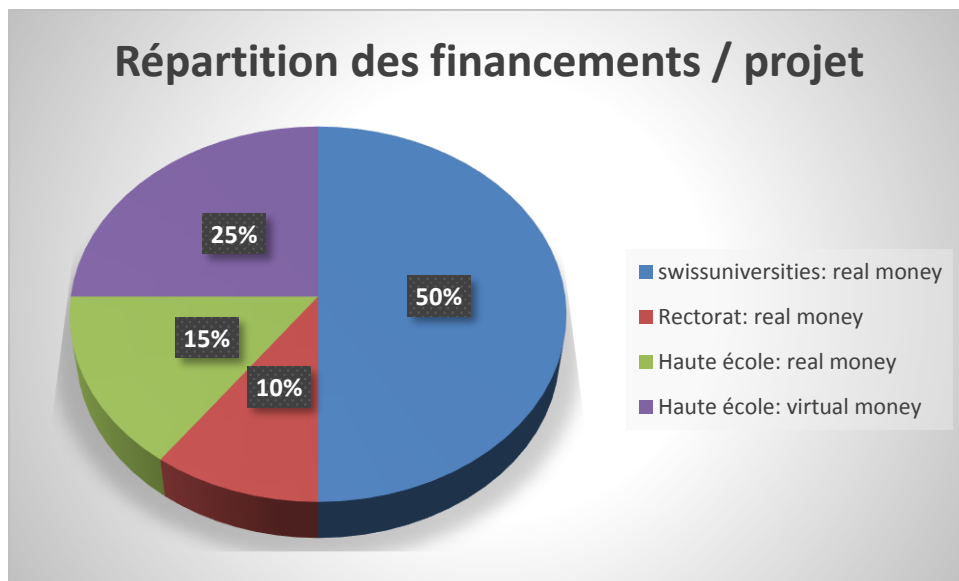
Exemple :

Pour un projet d'un budget total de CHF 100'000,- une subvention de CHF 50'000,- (*real money*) est accordée par le Rectorat via les fonds de swissuniversities. En outre, CHF 10'000,- (*real money*) maximum peuvent être demandés au Rectorat en tant que contrepartie, et la ou les hautes écoles doivent également contribuer pour un montant de minimum CHF 15'000,- (*real money*). Enfin, les

² **Real money** : englobe les moyens financiers de la haute école qui sont mis à la disposition du projet et qui permettent de financer les collaborateurs internes (preuve requise permettant d'établir que les personnes en question ont collaboré au projet - description de poste, contrat de travail, convention) et externes qui participent au projet et/ou les acquisitions qui doivent être faites dans le cadre du projet. Les dépenses mentionnées sont directement imputables au projet.

Virtual money : englobe la valeur de l'utilisation de l'infrastructure existante ainsi que les prestations des collaboratrices et collaborateurs de la haute école qui ont collaboré au projet mais qui n'ont pas été rémunéré-e-s dans le cadre du projet en question. Comprend également les prestations de collaboratrices et collaborateurs qui ont été financées par le biais de programmes nationaux d'encouragement (par ex. FNS).

coûts indirects qui peuvent être imputés au projet sont justifiés par la ou les hautes écoles pour un montant maximum de CHF 25'000,- (*virtual money*).



Chaque personne qui dépose un projet doit ainsi être soutenue par une personne pouvant engager la haute école au plan financier.

IV/ Critères d'évaluation et de sélection

Les critères suivants sont pris en compte par le comité d'évaluation pour la sélection des projets :

- Ciblé : le projet s'inscrit dans un des deux axes stratégiques mentionnés ci-dessus.
- Concret : les résultats sont observables et applicables.
- Réaliste : le concept proposé est ambitieux et réaliste et propose une vision claire et cohérente des ressources nécessaires et du déroulement dans le temps.
- Innovant : les actions et mesures proposées répondent à des besoins peu traités dans la réalité, ou répondent de façon originale à des besoins déjà identifiés.
- Fédérateur : le développement du projet fait l'objet d'une collaboration avec différents composants HES-SO et ses résultats s'appliquent à l'ensemble de ces composants (hautes écoles et domaines).
- Durable : les résultats sont pérennes au sein de la HES-SO.
- Transférable : des partenaires intéressés par le projet peuvent – toute chose étant égale par ailleurs – facilement le mettre en place dans leur haute école ou canton. Le projet est conçu dans l'optique de s'étendre aux autres composants de la HES-SO.
- Mesurable : des indicateurs d'évaluation de la qualité des mesures et/ou des outils sont formulés.
- Pertinent : le projet propose des mesures, notamment de communication, afin d'atteindre son public cible.

V/ Procédure

Les projets seront traités selon une mise au concours qui s'opère en une seule étape. Les projets sont soumis en fonction d'un canevas précis qui sera fourni. Les meilleurs projets seront sélectionnés par le comité d'évaluation jusqu'à concurrence du financement disponible. Le comité sera composé de représentant-e-s du personnel d'enseignement et de recherche, du personnel administratif et technique, du corps intermédiaire et du corps étudiant et d'expert-e-s externes. Il présentera sa sélection au Rectorat, lequel porte la responsabilité de la décision du financement. Les requêtes complètes doivent être adressées au Rectorat HES-SO à l'adresse egalite&diversite@hes-so.ch d'ici au 15 janvier 2018. Aucun délai supplémentaire ne pourra être accordé.

VI/ Appui et suivi des projets

Le service Développement Institutionnel RH et diversité offre un appui aux requérant-e-s pour le dépôt des projets, par exemple en conseil en relation aux attentes ou aux procédures. En outre, une séance d'information et d'échange sera organisée le 9 octobre 2017 de 9h30 à 11h30 dans les locaux de HES-SO Master (Provence 6, Lausanne), ouverte à toutes et tous. Il est demandé de vous annoncer via le lien suivant : <https://doodle.com/poll/fk2py8c57fxvd2m8>. Enfin, afin de permettre un suivi pertinent, il est recommandé aux requérant-e-s d'intégrer au comité de pilotage de leur projet un ou une experte dans le domaine en question.

VII/ Calendrier

25 septembre 2017	Lancement
9 octobre 2017	Séance d'information et d'échange
15 janvier 2018	Délai de dépôt des projets
Mi-mars 2018	Décision du Rectorat
Mi-avril 2018	Communication des résultats aux requérant-e-s